

**Service Départemental d'Incendie
et de Secours des Hautes-Alpes**

**Séance du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Hautes-Alpes
le vendredi 16 décembre 2022**

DELIBERATION N° 2022/4-11

OBJET : Développement des compétences : bilan 2022, perspectives 2023

Ce rapport fait tout d'abord le bilan d'une année de formation riche en nouveautés telles que :

- 1°. La finalisation du règlement de formation qui marque l'aboutissement du plan de développement de compétences de l'établissement.
- 2°. L'obtention de la certification nationale « QUALIOPi », gage de la délivrance de formations de qualité.
- 3°. La mise en œuvre des premières formations de secours routier renforcé nouvelles générations.
- 4°. Le lancement de la modernisation des formations de maintien de perfectionnement des acquis.

Enfin, ce rapport fixe les ambitions en terme de développement des compétences pour l'année 2023.

Ambitions qui visent à stabiliser la formation au sein de l'établissement en poursuivant en particulier l'accompagnement des unités territoriales.

Exposé des motifs

Avec environ 3 568 journées stagiaires contre 3 580 en 2021, 2022 voit le volume de journées stagiaires se stabiliser.

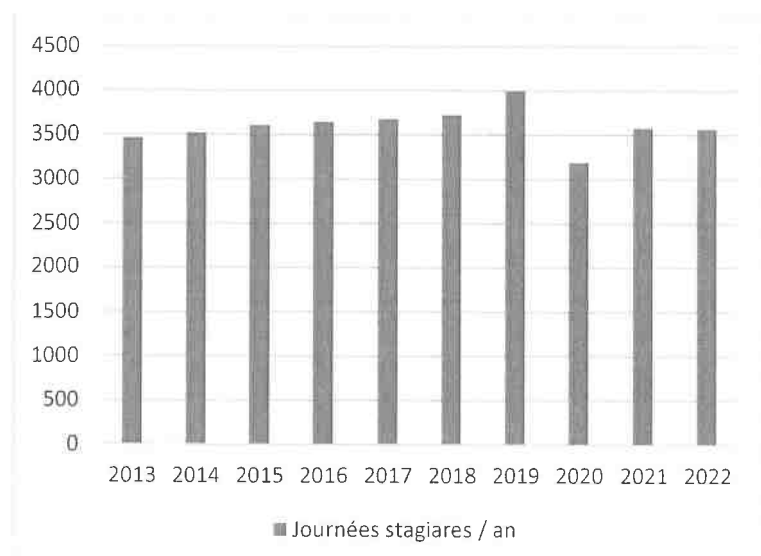


Figure 1: Nombre de journée stagiaires réalisées en 2022

Il est à noter que les dépenses annuelles sont aussi stabilisées malgré une inflation record. Ainsi, les efforts d'optimisation des ressources portent leurs fruits.

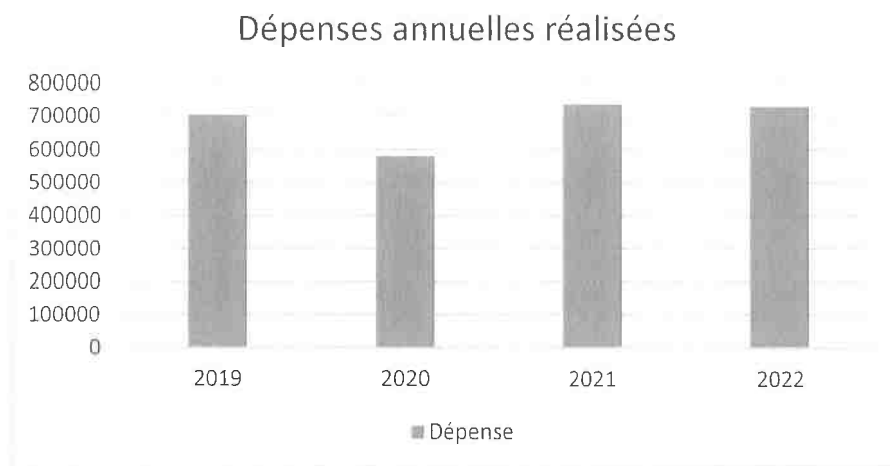


Figure 2 : Dépenses annuelles réalisées en 2022 en matière de formation

Ainsi, 2022 a vu se poursuivre la bonne dynamique des formations à destination des officiers de sapeurs-pompiers volontaires (formation de chef de centre, chef de groupe et chef de groupe feux de forêts).

Enfin, cette année a permis de concrétiser un certain nombre d'ambitions, comme :

- la finalisation du règlement de formation qui marque l'aboutissement du plan de développement de compétences de l'établissement ;
- la mise en œuvre des premières formations de secours routier renforcé nouvelles générations ;
- le lancement de la modernisation des formations de maintien de perfectionnement des acquis.

Cette année a été aussi la conclusion de la démarche de qualité et de certification du Groupement Formation-Perfectionnement. Ce processus, gage de performance, va permettre au Groupement Formation-Perfectionnement d'améliorer son fonctionnement et de continuer à délivrer des formations auprès du grand public, des entreprises, des collectivités et de continuer à bénéficier de financements publics.

La mise en œuvre des formations à destination des sapeurs-pompiers mais aussi du grand public a donné entière satisfaction aux apprenants. En effet, le taux de satisfaction de ces dernières est tout aussi excellent pour la formation des sapeurs-pompiers (puisqu'il atteint cette année 98,6 % : cf. figure 1), que pour la formation grand public (98,7% de satisfaits : cf. figure 2).

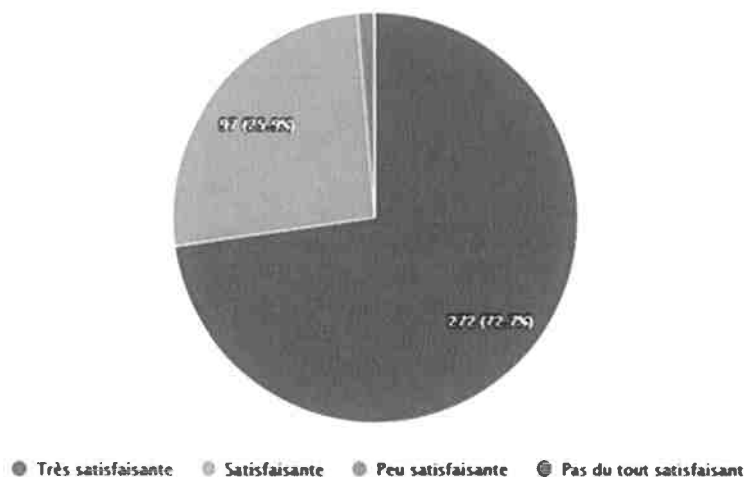


Figure 1 : Taux de satisfaction général des apprenants « sapeurs-pompiers » en fin de formation (374 réponses)

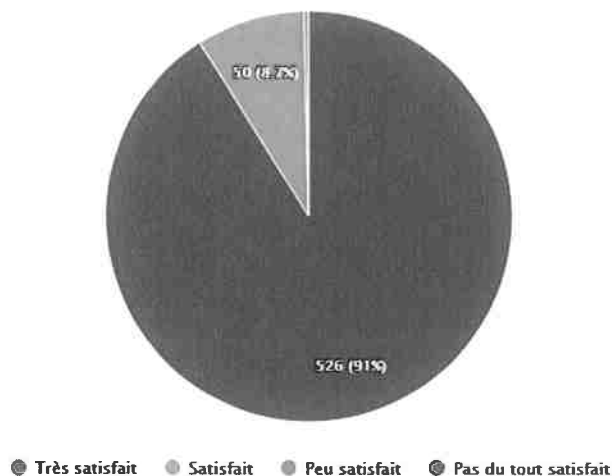


Figure 2 : Taux de satisfaction général des apprenants « sapeurs-pompiers » en fin de formation (578 réponses)

Ce taux de satisfaction a principalement pour origine l'intégration dans les formations d'outils de simulations modernes qui permettent de se rapprocher au plus près de la réalité, et cela :

- Dans le domaine de l'incendie : par la rénovation entière du centre d'entraînement au port de l'appareil respiratoire isolant et la conception de deux outils grandeur nature (dont un dans le Nord du département) permettant de s'entraîner à faire face à de véritables feux. Ce dispositif permet de sécuriser nos binômes qui interviennent dans les missions les plus risquées.
- Dans l'activité de secours à personne : par la mise en place des mannequins de simulation haute-fidélité permettant de simuler la complexité d'un corps humain et cela, dès la formation de base de nos sapeurs-pompiers.
- Enfin, ce sont nos formations de commandant des opérations de secours qui ont été bouleversées par la mise en œuvre concrète des formations par la réalité virtuelle. Ainsi, les cadres opérationnels de l'établissement peuvent aujourd'hui s'exercer à commander des opérations de secours complexes, sans immobiliser un seul personnel ni un seul engin. Il s'agit de l'aboutissement du projet Européen RISKFOR.

Un indicateur est particulièrement suivi. Il s'agit de la durée des formations :

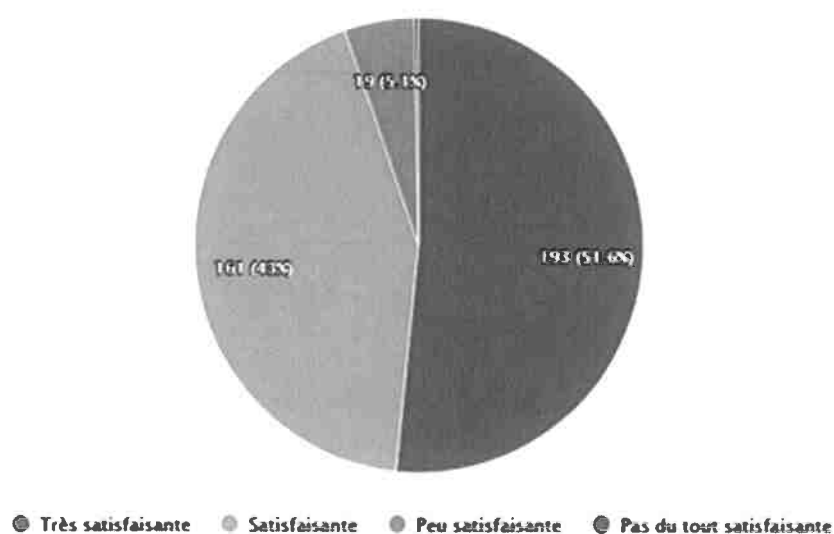


Figure 2 : Taux de satisfaction spécifique à la durée de la formation (374 réponses)

Ainsi, 94,6 % des apprenants sont satisfaits de la durée des formations. Les 5,1 % des apprenants peu satisfaits trouvent la formation trop courte.

Enfin, 2023 sera l'année de la stabilisation de la formation. Cela va passer par le développement de la proximité avec les cadres des casernes. Ainsi il s'agira :

- d'adapter les formations au plus proche des territoires par l'adaptation des formations, ainsi que l'accélération de la simplification de la formation ouverte et à distance ;
- de faciliter la mise en œuvre des formations, en particulier dans les centres d'incendie et de secours par la généralisation des formations d'accompagnateur de proximité ;
- d'uniformiser la modernisation des pratiques dans les domaines du l'incendie et du secours routier renforcé en finalisant la modernisation des FMFA et en proposant des outils pédagogiques innovants ;
- de finaliser la modernisation des formations de maintien et de perfectionnement des acquis afin d'homogénéiser les pratiques opérationnelles dans tous les centres d'incendie et de secours du département.

Toutes ces adaptations sont contenues dans le projet de plan de développement des compétences 2023 disponible ici :

<https://drive.google.com/drive/folders/1sGZRehrnkxMsGtUr0spW0EVQ53--KXMe?usp=sharing>



Nombre de membres :		Le vendredi 16 décembre 2022 à 14 H 30, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Hautes-Alpes s'est réuni à l'Etat-Major du SDIS des Hautes-Alpes à GAP après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Marcel CANNAT, Président.
- en exercice	20	
- présents	12	
- pour	12	
- contre	0	
- abstention	0	
- ne participant pas au vote	0	

Etaient présents :

Madame Béatrice ALLOSIA + Monsieur Marcel CANNAT + Madame Carole CHAUVET + Madame Evelyne COLONNA + Monsieur Daniel GALLAND + Madame Valérie GARCIN-EYMEUD + Monsieur Christian HUBAUD + Monsieur Vincent MEDILI + Monsieur Juan MORENO + Madame Ginette MOSTACHI + Monsieur Alexandre MOUGIN + Monsieur Lionel PARA

* * * * *

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dans ses parties législatives et réglementaires relatives aux Services Départementaux d'Incendie et de Secours ;

VU l'arrêté du 2 août 2019 relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;

VU le rapport n° 2022/4-11 du Président du Conseil d'Administration ;

VU l'avis favorable du Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires 28 novembre 2022;

VU l'avis favorable du Comité Technique du 16 décembre 2022 pour ce qui concerne les dispositions relatives aux personnels statutaires de l'établissement ;

Considérant la nécessité d'organiser et de planifier les actions de formation afin de former et de développer les compétences de l'ensemble des agents de l'établissement ;

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ▶ valident le plan de développement des compétences 2023 ;
- ▶ autorisent le Président à le mettre en œuvre ;
- ▶ informent Le Tribunal Administratif de MARSEILLE peut être saisi :
 - par voie de recours formé contre le présent arrêté dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification ;
 - par l'application informatique «Télérecours Citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Certifié exécutoire par le Président du
Conseil d'Administration du SDIS 05,
compte tenu de la réception en

Prefecture le : 21 DEC. 2022

et de la publication-notification
le :

21 DEC. 2022

Pour le Président du Conseil d'Administration
et par délégation,
Le Directeur Départemental des Services
d'Incendie et de Secours des Hautes-Alpes

Colonel Hors Classe Patrick MOREAU

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

Marcel CANNAT